



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Y COMPRIS PARC ET JARDIN
DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION PONCTUELLE**
(Toute demande incomplète ou inexacte ne sera pas traitée)

ANNÉE

**Service ressources juridiques et moyens généraux
Gestion des arrêtés de police du Maire
Services Municipaux d'Orée-d'Anjou, 4 rue des Noues, Drain – 49530 ORÉE-D'ANJOU
Courriel : arretes@oreedanjou.fr - téléphone : 02 40 83 50 13
FORMULAIRE À NOUS RETOURNER COMPLÉTÉ
au moins 30 jours avant toute utilisation de la voie publique**

AVERTISSEMENT

- **Le dépôt de la demande ne vaut pas autorisation tacite. Pendant la période de traitement du dossier, le demandeur ne pourra en aucun cas occuper le domaine public.**
- **Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables.**
- **Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat privé.**
- **L'autorisation prendra la forme d'un arrêté municipal**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

ASSOCIATION :

ORGANISME :

Représentant légal :

NOM ----- PRÉNOM : -----

ADRESSE -----

CODE POSTALE ----- VILLE -----

TÉL. FIXE ----- TÉL. MOBILE -----

COURRIEL : -----

ASSURANCE : -----

COMPAGNIE : -----

N° DE POLICE : -----

NATURE DE LA DEMANDE

Manifestation

Nom de la manifestation :

Épreuve sportive

Autres (à préciser) :

THÈME DE LA MANIFESTATION – ANIMATION - ÉPREUVE SPORTIVE

Culturel

Barnum et chapiteau

Vide greniers/brocante/vente au déballage

Stand avec vente – camion ambulant

Scène musicale ou représentations théâtrales de rue

Randonnée pédestre

Carnavals/défilés/fêtes des écoles

Course à pied

Randonnée VTT – cycliste

Course cycliste

Fête des écoles

Fête des voisins

Fête locale : à préciser

Autres (à préciser) :

IMPACT SUR LES VOIES ET/ OU ZONES DE STATIONNEMENT

COMMUNE DÉLÉGUÉE :

BOUZILLÉ

CHAMPTOCEAUX

DRAIN

LANDEMONT

LA VARENNE

LIRÉ

SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE

SAINT-LAURENT-DES-AUTELS

SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT

1- STATIONNEMENT

Stationnement interdit

Réservation de places de stationnement

Sur trottoir

- Parc de stationnement
- Cour ou place
- Parc ou jardin
- Autres (précisez) -----

Fournir impérativement le plan d'implantation (Type Google Maps ou Earth) de la manifestation et photos de l'emplacement envisagé, mentionnant toutes les installations.

N° RUES / ALLÉES/VOIES/PLACES/LIEU-DITS :

.....
.....
.....

Nombre de places à réserver :

2- CIRCULATION

- Circulation perturbée
- Circulation interdite
- Chaussée rétrécie
- En barrant une rue
- Par une déviation

Fournir le plan (type Google Maps, Earth ou calculitineraire.fr) et le parcours dans le cas d'un défilé, carnaval, cortège, procession, randonnées, épreuve sportive. Joindre impérativement l'itinéraire souhaité rue par rue ainsi que le plan de déviation le cas échéant.

NOMS RUES / ALLÉES/VOIES/PLACES/LIEU-DITS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre de jours : -----

Soit du : -----/-----/202--- au -----/-----/202---

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur demeure responsable de l'organisation générale de sa manifestation. Il doit être en mesure d'assurer, par tout moyen, la sécurité, y compris pendant les périodes de montage et de démontage des installations (matériel).

RAPPEL : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

- Justificatif de déclaration de la manifestation auprès de la Préfecture ;
- Justificatif Autorisation préalable de la Préfecture ;
- Ne pas interrompre la circulation sans autorisation préalable ;
- Respecter les cheminements piétons, passages piétons et vélos ;
- Aucun tapis collé, posé sur le trottoir, ou recouvrant les ouvrages des concessionnaires ;
- Aucun marquage à la peinture (ou à la bombe « craie »), ou collage sur le revêtement de voirie (tout nettoyage sera facturé à l'organisateur). En cas de mise en place de fléchage temporaire autorisé, celui-ci devra être retiré dans les 24h suivant la manifestation ;
- Aucun ancrage au sol (pieu planté au sol) ;
- Les lieux doivent être rendus propres et exempts de déchets, les invendus et encombrants seront évacués par les exposants dans les containers ou en déchetteries, et ne devront pas être laissés au sol ni déposés au pied de colonnes à tri ou containers à ordures ménagères ;
- L'organisateur est informé que le nettoyage de l'espace public occupé par la manifestation est à sa charge

Je soussigné (e) -----

- Certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus ainsi que documents fournis par la présente demande.
- M'engage à respecter les termes de l'arrêté portant règlement de circulation ou de permis de stationnement.

Date et lieu : À Le

Signature

A transmettre 30 jours avant la manifestation à l'adresse :
arretes@oreedanjou.fr

Le formulaire est téléchargeable sur le site internet d'Orée-d'Anjou :

<https://www.oreedanjou.fr>, rubrique : culture et loisirs, vie associative

Cadre réservé à l'Administration

Date de dépôt :

Dossier complet

Dossier incomplet

N° arrêté :

Avis favorable émis par le

Si passage par la route départementale, AVIS ATD

- Avis favorable le
- Avis défavorable le (motif).....

Avis défavorable émis par : le

Si avis défavorable, motif :